

## Un collectif engagé pour la réussite des parcours d'insertion

*Les clefs de la réussite des programmes PHC et CVG pour un meilleur accompagnement des salarié.e.s*

A l'occasion de la 2<sup>ème</sup> édition de ses Journées Nationales, Convergence France s'est établie pendant deux jours, du 28 au 29 novembre 2023, à la Maison des Réfugiés et à la Cité Internationale Universitaire de Paris. Quelques 370 participant.e.s se sont ainsi rejoint.e.s autour d'une thématique forte : **Les éléments de réussite des parcours au sein des programmes PHC et CVG.**

L'ensemble des acteur.rice.s qui font les programmes PHC et CVG sur les 32 territoires métropolitains et ultra-marins étaient présent.e.s : salarié.e.s, responsables de structures, coordinateur.trice.s, chargé.e.s de partenariats, encadrant.e.s techniques, conseiller.e.s en insertion professionnelle, éducateur.trice.s socio professionnels et partenaires institutionnels.

Il s'est agi, pendant ces deux journées, dans une approche croisée et concertée, de questionner l'apport de Convergence sur les territoires, et la façon dont les collectifs territoriaux mettent en œuvre les programmes et contribuent aux réussites de parcours des salarié.e.s accompagné.e.s.

**En préambule**, nous notons que le déploiement des programmes PHC et CVG est perçu comme un **facteur fort de dynamisation des territoires**. « *Les collectifs Convergence participent pleinement à développer un maillage partenarial sur le territoire et favorisent le portage politique des programmes et conséquemment des collectifs d'ACI locaux* ».

De plus, l'entrée dans les programmes PHC et CVG apparaît bien comme un **catalyseur de transformations fortes des chantiers d'insertion**. « *L'adhésion à PHC et/ou CVG est l'opportunité de requestionner les pratiques mais aussi de les faire évoluer. C'est ainsi l'ensemble de l'écosystème interne, mais aussi externe, qui s'en trouvent renforcés.* »

Enfin, l'indispensable **rapprochement entre les secteurs IAE et AHI** que les spécificités du public concerné appelle est également soulevé. « *Il apparaît que le secteur de l'IAE est très axé "emploi", et s'éloigne de l'action sociale, alors que le secteur AHI est, quant-à-lui, centré sur les besoins primaires (accès droit, logement, santé, alim). Le cadre porté par Convergence France, par la synergie qu'il met à l'œuvre, permet un rapprochement des deux secteurs et ainsi l'émergence d'un réel accompagnement global et concerté* ».

Nous vous partageons à présent quelques-unes des clefs de réussite des programmes PHC et CVG telles qu'elles ont émergé au cours de ces journées nationales.

### La place de la personne dans son parcours

« *La co-construction du projet et de l'accompagnement de la personne en parcours doit se faire sur la base d'une posture d'égal à égal. En (re)mettant la personne au cœur du dispositif, et en partant de ses besoins avant tout, on favorise la possibilité pour elle de (re)devenir actrice. Ainsi, ce parcours individualisé et adapté valorise*

*l'autodétermination de chaque salarié.e. De même, nous considérons que le.la salarié.e est son propre expert, il.elle reste décisionnaire de ses objectifs et de ses besoins. On peut l'accompagner afin qu'il.elle trouve ses propres ressources mais son expérience passée et son vécu ne peuvent être relégués à un second plan. Cela rejoint l'enjeu de développer la pair-aidance dans nos méthodes d'accompagnement. L'accompagnement de la personne se découpe en plusieurs étapes en fonction de la temporalité du.de la salarié.e. Il faut lui laisser faire le chemin qu'il.elle souhaite pour rêver, désirer, expérimenter, se donner la possibilité de tester, d'échouer, de se rendre compte par soi-même et d'adapter ainsi son parcours. »*

## Les critères de la réussite de parcours, un facteur clef dont l'évolution semble souhaitable et nécessaire

*« Il ressort que les critères de réussite ne peuvent pas être seulement axés sur le prisme de l'emploi. Un élargissement de ceux-ci est nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'un accompagnement global et individualisé. Ce regard étendu à la situation globale de la personne accompagnée garantit l'appropriation du sentiment de réussite. Dans ce sens d'autres éléments et indicateurs concourent à la réussite du parcours si celui-ci a pour objectif l'insertion et l'inclusion sociale. Les objets de réussite passent autant par les représentations que l'utilisateur en a que par ce que les professionnels et les institutionnels en attendent. La notion de sorties positives est donc bien un enjeu à ces deux titres. Pour cela, cette notion doit pouvoir évoluer. Ainsi, des avancées significatives dans les champs du parcours de soin, de l'autonomisation, de la confiance en soi, de la maîtrise de la langue, de l'assiduité et/ou de la ponctualité, etc. devraient pouvoir être valorisées, et pris en compte par les partenaires institutionnels.*

## Le temps de l'accompagnement

La temporalité des accompagnements apparaît comme l'une des pierres angulaires de la spécificité des programmes PHC et CVG. Celle-ci s'appuie grandement sur les deux décrets construits et portés par Convergence France et les réseaux, permettant la prolongation des durées de parcours IAE à 5 ans d'une part et à la dérogation collective du temps de travail d'autre part. Les participant.e.s des ateliers s'accordent sur le fait que *« se donner une temporalité d'accompagnement adaptée à la personne et à ses besoins est un facteur déterminant dans la réussite d'un parcours. Il s'agit de prendre en considération l'ensemble du parcours et de ses dimensions en positionnant la personne au centre. En amont de l'entrée en chantier d'insertion, en posant un diagnostic avec l'aide des référents extérieurs, dans une optique d'accompagnement global, en allant identifier des difficultés inhérentes à la santé ou à l'hébergement. Durant le parcours, en créant un espace de confiance et de collaboration et en respectant la temporalité de chacun, puis en continuant les possibilités d'accompagnement après la sortie du chantier, afin de sécuriser les parcours. »*



## L'accompagnement concerté et pluridisciplinaire place le.la salarié.e au cœur d'un réseau de professionnel.le.s coordonné.e.s

« L'accompagnement concerté et pluridisciplinaire permet d'une part de placer le.la salarié.e en insertion au centre de son parcours, lui permettant d'identifier l'ensemble des « outils » à sa disposition et de s'en saisir. Ainsi, la personne accompagnée est actrice, ce qui est un facteur essentiel de réussite dans une logique de développement de son pouvoir d'agir. D'autre part, l'accompagnement concerté permet la rencontre et l'interconnaissance entre partenaires, ouvre des espaces d'échanges de réflexions et de mutualisation des actions, et donne ainsi corps au réseau Convergence sur chaque territoire. Au sein des équipes mutualisées, les chargé.e.s de partenariats sont perçus comme de véritables accélérateurs de l'action. »

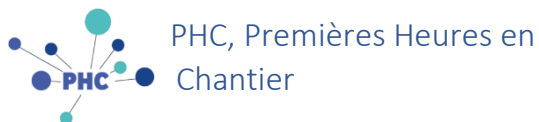
**Pour conclure**, un message fort, exprimé par les professionnel.le.s et salarié.e.s présent.e.s et qui orientera nos actions futures :

*Ne rien s'interdire, au contraire, expérimenter. Toujours. Car rien n'est impossible, tout est un possible.*

*Donnons-nous le droit de croire dans la force des utopies. Parce que c'est ainsi que les grandes choses se font.*



## Les programmes PHC et CVG



Partant du constat que les contrats d'insertion classiques sont inadaptés pour les personnes en situation de très grande exclusion, le programme PHC est un dispositif de remobilisation par l'emploi. Adossé aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI) il permet une reprise très progressive de l'emploi grâce à des contrats de CDDI commençant à 4h hebdomadaires. PHC se caractérise par un recrutement sans sélection, ni prérequis ; une progressivité et une durée modulable au cas par cas ; une absence d'attente de productivité ; un accompagnement social renforcé au sein des ACI ; une promesse de l'emploi et d'orientation vers l'hébergement.



Face à l'insuffisance des moyens d'accompagnement classique dont dispose les chantiers d'insertion, le programme CVG vise à l'amélioration et la pérennisation de la situation des personnes en situation de grande exclusion par la co-construction et le renforcement de l'accompagnement proposé au sein des ACI. CVG sur un territoire doit permettre à des publics très éloignés de l'emploi d'être accompagnés par des chantiers d'insertion dont les critères de sélection restent habituellement trop élevés au regard des freins lourds de retour à l'emploi constatés. Les objectifs visés par CVG sont donc un renforcement quantitatif et qualitatif de l'accompagnement ; la mise en œuvre d'un accompagnement concerté ; une durée de parcours adapté ; un accompagnement global et prolongé, jusqu'à un an après la fin du parcours d'insertion d'un(e) salarié(e).

### PHC et CVG en 2023

A fin 2023, nous comptons, en métropole et Outre-Mer,  
**12** territoires porteurs de CVG, regroupant plus de **70** Ateliers Chantiers d'Insertion, et  
**32** territoires PHC opérationnels, regroupant quelques **68** Ateliers Chantiers d'Insertion.  
**4000** salarié.e.s en insertion auront pu bénéficier, en 2023, de l'accompagnement CVG et  
près de **900** du programme PHC.